

ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

PROJETS DE RECRUTEMENT DES EMPLOYEURS : IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE



SOMMAIRE

- p.2 Les petites entreprises recrutent moins que prévu et sont un peu plus touchées par la crise
- p.3 Des employeurs davantage touchés dans l'hébergement-restauration
- p.4 L'Île-de-France davantage touchée
- p.5 Des recrutements décalés au quatrième trimestre pour un peu moins d'un tiers des projets
- p.5 Des baisses d'activité moins durables dans la construction
- p.7 Des difficultés en diminution mais qui restent fortes dans certains secteurs

L'essentiel

La crise sanitaire et ses conséquences économiques ont conduit les établissements à faire évoluer leurs projets de recrutements : parmi les établissements qui avaient anticipé de recruter au 4e trimestre, un quart a renoncé, et 15% comptent recruter moins que prévu. La révision à la baisse du nombre de projets ou le renoncement à recruter sont particulièrement importants dans les secteurs les plus affectés par la réduction d'activité, comme l'hébergement-restauration ou certains secteurs industriels. A l'inverse, 17% des établissements du secteur de la santé et l'action sociale envisagent de recruter plus que prévu.

En conséquence de cette révision à la baisse des projets de recrutements, les difficultés anticipées de recrutement diminuent. Elles restent cependant élevées dans les secteurs qui ont le moins réduit leurs projets d'embauche.

Thomas VROYLANDT Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

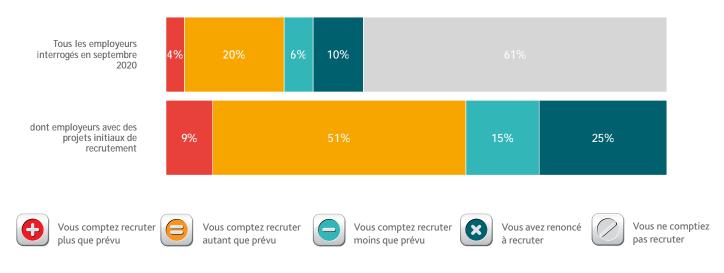


Pôle emploi réalise chaque fin d'année une enquête visant à mesurer les intentions des établissements en termes de recrutements, l'enquête Besoins en main d'œuvre (BMO).

Dans le contexte sanitaire actuel et afin de suivre au plus près l'évolution de ces besoins, une enquête complémentaire « BMO-flash » a été réalisée en septembre 2020 [cf. Encadré]. Elle vise à analyser l'impact de la crise sanitaire et économique sur les recrutements en cours et à venir des employeurs.

En septembre 2020, parmi les établissements qui avaient anticipé de recruter au 4e trimestre [cf. Graphique 1], un quart a renoncé, et 15% comptent recruter moins que prévu. A l'inverse, 9% des établissements augmentent leurs projets de recrutement, alors que 51% maintiennent leurs projets initiaux.

Graphique 1
IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES PROJETS DE RECRUTEMENTS DES EMPLOYEURS



Source : Pôle emploi, enquête BMO flash, septembre 2020

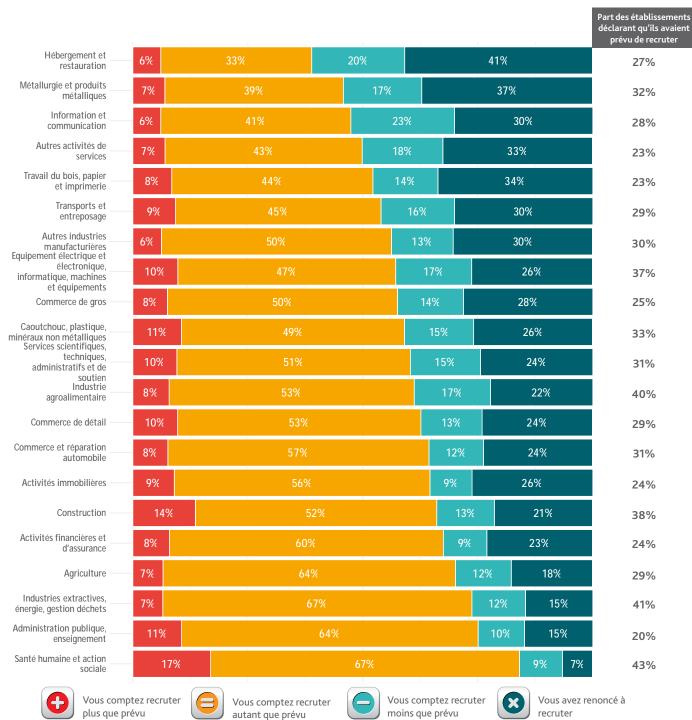
Les petites entreprises recrutent moins que prévu et sont un peu plus touchées par la crise

Outre une part d'établissements recruteurs plus faible à l'origine, les plus petits établissements sont aussi davantage touchés par la crise : 43% des établissements de 1 à 4 salariés ont renoncé ou diminué leurs projets de recrutements contre 35% des établissements de 10 à 19 salariés et 35% également des établissements de 200 salariés et plus.

Des employeurs davantage touchés dans l'hébergementrestauration

L'impact de la crise sanitaire est différent selon les secteurs d'activité [cf. Graphique 2]. L'hébergement-restauration est ainsi fortement touché puisque 61% des employeurs recruteurs de ce secteur déclarent renoncer (41%) ou diminuer leurs projets de recrutement (20%). D'autres secteurs sont dans des situations comparables, comme la métallurgie (54%). A l'inverse, la santé humaine et l'action sociale, l'agriculture ou encore la construction sont relativement épargnées puisque respectivement 16%, 30% et 34% des recruteurs de ces secteurs renoncent à recruter ou baissent leurs volumes de recrutements.

Graphique 2
IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES PROJETS DE RECRUTEMENTS DES EMPLOYEURS, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

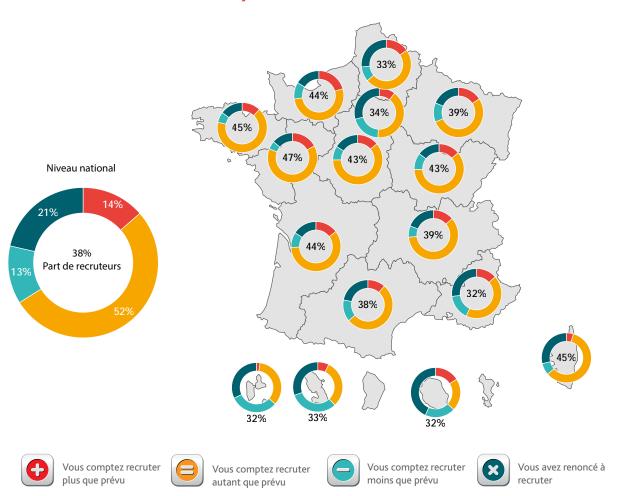


L'Île-de-France davantage touchée

Les conséquences de la crise sanitaire sur les projets de recrutements par région dépendent fortement de la composition sectorielle du tissu d'entreprises. La comparaison entre régions est ainsi plus pertinente au sein des mêmes secteurs d'activités.

Au niveau national, la construction est l'un des secteurs les moins touchés par la crise (34% des établissements qui avaient un projet de recrutement renonçant à recruter ou ayant vu leurs projets de recrutement à la baisse). Cependant, des régions comme l'Île-de-France (49% des établissements y ont renoncé ou diminué leurs projets) ou Provence-Alpes-Côte d'Azur (43%) sont davantage touchées que les autres. Le secteur des transports et de l'entreposage est dans une situation plus délicate au niveau national (46% des établissements renonçant à recruter ou envisageant à la baisse leurs recrutements), avec des régions plus en difficulté comme l'Île-de-France (60%), Provence-Alpes-Côte d'Azur (56%) ou l'Occitanie (52%) et des régions qui le sont moins comme la Bretagne (23%), le Centre-Val-de-Loire (24%) ou les Pays de la Loire (27%).

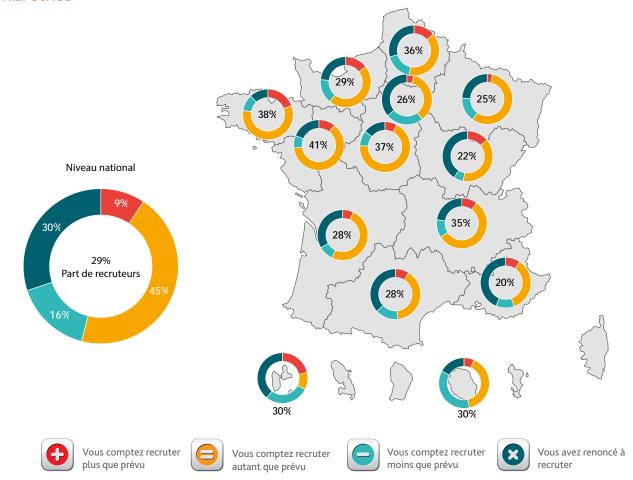
Carte 1
IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES PROJETS DE RECRUTEMENTS DES EMPLOYEURS POUR LA CONSTRUCTION



Source : Pôle emploi, enquête BMO flash, septembre 2020

Les recruteurs sont les établissements qui déclarent qu'ils avaient des projets de recrutement au quatrième trimestre 2020.

Carte 2
IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES PROJETS DE RECRUTEMENTS DES EMPLOYEURS POUR LES TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE



Source : Pôle emploi, enquête BMO flash, septembre 2020 Les recruteurs sont les établissements qui déclarent qu'ils avaient des projets de recrutement au quatrième trimestre 2020.

Des recrutements décalés au quatrième trimestre pour un peu moins d'un tiers des projets

Parmi les établissements qui maintiennent leurs projets de recrutement, 29% déclarent avoir décalé leurs recrutements prévus début 2020 sur la fin de l'année.

Les reports de recrutement sont particulièrement importants dans l'information et la communication (41% des établissements) ou l'équipement électronique (40%). A l'inverse, des secteurs comme l'agriculture (18%), le commerce de détail (23%) ou la santé et l'action sociale (24%) décalent peu leurs recrutements, plus contraints par des recrutements saisonniers ou moins affectés par la crise.

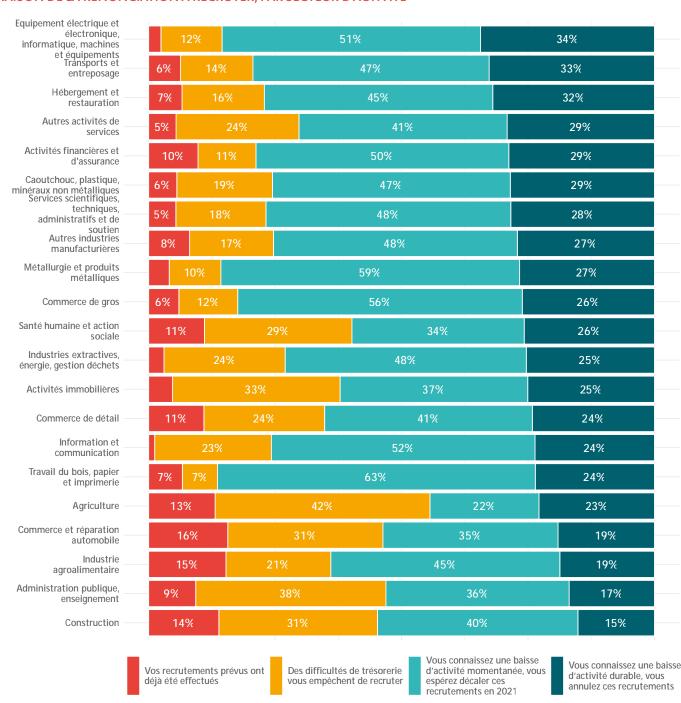
Des baisses d'activité moins durables dans la construction

Pour les établissements ayant renoncé à leurs recrutements, les raisons sont différentes. 26% d'entre eux font état d'une baisse durable de l'activité, entraînant une annulation des recrutements. 44% connaissent une baisse momentanée de l'activité et espèrent tout de même réaliser ces recrutements en 2021. 22% connaissent des difficultés de trésorerie temporaires les empêchant de recruter et 8 % ont déjà effectué leurs recrutements et n'expriment plus de besoins.

Les secteurs qui connaissent une situation économique plus dégradée sont aussi ceux qui ont le plus annulé leurs recrutements : dans le secteur des transports et de l'entreposage, 33% des établissements ayant renoncé à leurs recrutements déclarent subir une baisse durable d'activité et 47% une baisse momentanée. Il en est de même pour le secteur de l'hébergement-restauration (respectivement 32% et 45%).

A l'inverse, d'autres secteurs comme la construction ont des difficultés plus temporaires puisque seuls 15% des établissements ayant renoncé à leurs recrutements indiquent que c'est le fait d'une baisse durable d'activité. Dans l'agriculture, le renoncement à recruter provient dans 42% des cas des difficultés de trésorerie.

Graphique 3
RAISON DE LA RENONCIATION À RECRUTER, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Des difficultés en diminution mais qui restent fortes dans certains secteurs

Dans l'ensemble, les difficultés de recrutement diminuent par rapport à l'enquête principale BMO 2020 [cf. Tableau], réalisée en fin d'année 2019 sur les projections de recrutements pour l'année 2020. 58% des établissements déclaraient alors anticiper des difficultés de recrutement pour au moins un de leur projet. Ils ne sont plus que 51% en septembre 2020.

Dans certains secteurs, moins affectés par la crise sanitaire, comme la santé humaine et l'action sociale (71% en septembre 2020) ou la construction (68%), les difficultés restent très importantes voire augmentent. De façon structurelle, les activités demandant de la main d'œuvre très qualifiée dans des secteurs avec des conditions de travail difficiles présentent des tensions fortes sur le marché du travail et des difficultés de recrutement élevées.

A l'inverse, d'autres secteurs, comme le commerce de gros (40%) ou de détail (39%) ou encore certaines activités de services, voient les difficultés de recrutement anticipées nettement diminuer.

Tableau

PART DES ÉTABLISSEMENTS DÉCLARANT ANTICIPER DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

SECTEUR	INTERROGATION 4E TRIMESTRE 2019	BMO FLASH SEPTEMBRE	EVOLUTION (EN PTS)
Construction	74%	72%	- 2
Commerce de détail	48%	46%	- 3
Hébergement et restauration	58%	56%	- 3
Activités financières et d'assurance	48%	45%	- 3
Industrie agroalimentaire	59%	55%	- 4
Santé humaine et action sociale	67%	62%	- 5
Caoutchouc, plastique, minéraux non métalliques	67%	60%	- 7
Total	59%	51%	- 8
Agriculture	53%	44%	- 9
Services scientifiques, techniques, administratifs et de soutien	61%	51%	- 10
Activités immobilières	58%	48%	- 10
Commerce de gros	58%	45%	- 13
Transports et entreposage	67%	54%	- 13
Administration publique, enseignement	44%	30%	- 14
Commerce et réparation automobile	75%	60%	- 15
Autres industries manufacturières	76%	60%	- 15
Information et communication	55%	39%	- 16
Métallurgie et produits métalliques	81%	63%	- 18
Equipement électrique et électronique, informatique, machines et équipements	75%	56%	- 19
Autres activités de services	52%	31%	- 20
Travail du bois, papier et imprimerie	70%	46%	- 25
Industrie chimique, pharmaceutique et raffinage	57%	32%	- 25

Source : Pôle emploi, enquête BMO flash, septembre 2020 et enquête BMO 2020

Les secteurs des matériels de transports, des industries extractives et du textile et du cuir ne sont pas présentés ici du fait d'un trop faible nombre de répondants.

Ce tableau présente la part des établissements déclarant anticiper des difficultés de recrutement. Cet indicateur diffère légèrement de l'indicateur retenu dans l'enquête BMO, qui présente la part totale des projets de recrutement pour lesquels des difficultés sont anticipées.

Encadré. L'enquête BMO « Flash » de septembre 2020

Face à la dégradation du contexte économique à partir de mars 2020, et à la nécessité d'analyser les projections de recrutement des employeurs en cours d'année, une enquête « BMO flash », déclinaison courte de l'enquête traditionnelle sur les Besoins en Main d'œuvre, a été réalisée en septembre 2020.

Cette enquête consiste en un envoi par mail d'un questionnaire à environ 700 000 établissements. Ce mail renvoie vers quelques questions, au travers d'un lien vers une page web.

L'envoi des questionnaires a été réalisé en septembre pour un retour d'environ 87 000 réponses valides. Les réponses ont ensuite été pondérées au moyen d'un calage sur marge par taille d'établissement, secteur et région afin d'être représentatif de l'ensemble des établissements français.

EN SAVOIR PLUS



Gaumont, S., Lainé, F., Vroylandt, T., « Enquête Besoins en Main d'œuvre : les employeurs anticipent une progression de leurs perspectives d'embauche pour 2020 », Eclairages et Synthèses, mai 2020, n°57. Vroylandt, T, Niang, M., « Les tensions sur le marché du travail en 2019 », Dares résultats, octobre 2020, n°032.

Directeur de la publication Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction Cyril NOUVEAU

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi

1 avenue du Docteur Gley 75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org







